

CONDITIONS GÉNÉRALES : Gagnez un voyage à TOKYO

1. Pour être admissibles à ce concours, tous les participants doivent être résidents canadiens âgés de plus de 18 ans et être agent de voyages certifié.
2. Le concours se termine le 22 août 2018 à 00h00 (Heure de l'Est)
3. Le gagnant est informé dans un délai de deux (2) semaines à partir de la date de clôture du concours.
4. Le gagnant sera tiré au sort (les participants doivent remplir le concours au complet) et devra répondre dans les 48 heures suivant ce tirage pour accepter d'être le gagnant, sinon un autre gagnant sera choisi. Le gagnant sera contacté via le courriel fourni au moment de l'inscription.
5. Le prix comprend a) un (1) billet d'avion aller-retour (Montréal - Narita) et b) deux (2) nuits à l'hôtel Chinzanso Tokyo.
6. L'assurance voyage n'est pas incluse et doit être achetée avant le voyage. Le gagnant a la responsabilité de s'assurer correctement.
7. Le gagnant du prix est responsable de l'obtention de tout visa requis pour tout voyage applicable au prix.
8. Le gagnant du prix est responsable du paiement de tout article supplémentaire non inclus dans le prix (p. ex. repas autres que ceux indiqués, blanchisserie de l'hôtel, mini-bar, service en chambre, appels téléphoniques, etc.)
9. Les vols ne peuvent pas être surclassés et le gagnant n'est pas éligible à gagner des Miles avec cette offre.
10. Le prix est sujet à la disponibilité et exclut les transferts, les visites guidées, le spa et tous les autres frais accessoires.
11. Ce prix n'a aucune valeur en espèces et ne peut être transféré, échangé contre de l'argent comptant ou contre un autre voyage, ou combiné avec toute autre offre, promotion ou rabais.
12. Une fois la réservation confirmée, les changements de nom, de date ou de nature de la réservation ne sont pas autorisés.
13. Le voyage ne peut être échangé que par le gagnant désigné et ne peut pas être vendu à une autre partie.
14. Le gagnant doit réclamer son prix et réserver son séjour avant le 31 décembre 2018.
15. L'organisateur (Travelweek Group) se réserve le droit de vérifier la validité des inscriptions et sa décision est finale.
16. L'organisateur (Toronto Representative office of Tokyo Tourism) se réserve le droit de modifier les conditions de ce concours, sans préavis.

17. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix ou toute partie du prix (en raison d'une indisponibilité ou pour toute autre raison) par un prix différent ou une partie du prix de valeur monétaire égale.

18. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, défaillance de la ligne de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé ou altération des inscriptions.

19. Les organisateurs ni aucune autre personne ou partie associée à cette promotion ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages subis (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects ou consécutifs) ou des dommages corporels subis ou en relation avec la participation à cette promotion ou avec les prix offerts.

20. Les employés des organisateurs et de tous les autres partenaires du prix, ses agents ou toute personne professionnellement liée à la promotion, ainsi que leurs familles, sont exclus du concours.

21. L'organisateur recueille les renseignements personnels des participants afin de mener à bien la promotion. Si les informations demandées ne sont pas fournies, le participant ne peut pas participer à la promotion.

22. Le gagnant sera informé par courrier électronique et son nom et ses coordonnées pourront être utilisés lors de futures promotions associées aux organisateurs de ce concours.

23. En participant à ce concours, vous acceptez d'autoriser les communications futures des organisateurs et des promoteurs de ce concours. Vous pouvez toutefois vous désabonner à tout moment.